

Séance du 12 Mai 2006

L'an deux mil six, le douze du mois de Mai, à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Figari, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SIMONI Roger, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseillers absents : 4
Ayant donné procuration : 2

Etaient présents : SIMONI Roger, BARTOLI Danielle, CANARELLI Jean-Toussaint, CANONICI Francis, De PERETTI della Rocca Pauline, De PERETTI della Rocca Emmanuel, GUISEPPI Frédéric, , SALA Alain.

Etaient absents : ANDREANI François, BENARD Georges , CANARELLI Yves, De PERETTI Paul.

Ayant donné procuration : CANONICI Jean-Baptiste, PICCIOCCI René.

Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : BARTOLI Danielle.

Transmis au contrôle de légalité : accusé réception du 17 mai 2006

Objet : Emploi d'un ouvrier occasionnel (4 mois).

Ont voté pour : 10

Ont voté contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu, comme chaque année en période de débroussaillage et du surcroît de travail qui incombe aux agents affectés à la voirie, il serait opportun d'employer un ouvrier occasionnel pour une durée de 4 mois, à compter du 15 mai 2006 jusqu'au 15 septembre 2006.

Par ailleurs, l'Agent recruté assurera au mois d'août, avec le conducteur spécialisé, titulaire du poste, le ramassage des ordures ménagères.

Il demande au Conseil de se prononcer en la matière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

- Approuve la nécessité, compte tenu des besoins du Service de la Voirie, d'employer un ouvrier occasionnel pour une durée de quatre mois, à compter du 15 mai 2006 jusqu'au 15 septembre 2006.
- Dit que cet ouvrier sera rémunéré au taux du SMIC en vigueur, en fonction du nombre d'heures effectuées.
- Dit que le tableau des effectifs sera complété en ce sens,
- Dit que les dépenses résultant de cette création sont prévues au budget communal, Chapitre 64.

Fait et délibéré les Jour, Mois, An que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

R. SIMONI

Séance du 12 Mai 2006

L'an deux mil six, le douze du mois de Mai, à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Figari, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SIMONI Roger, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 8

Nombre de Conseillers absents : 4

Ayant donné procuration : 2

Etaient présents : SIMONI Roger, BARTOLI Danielle, CANARELLI Jean-Toussaint, CANONICI Francis, De PERETTI della Rocca Pauline, De PERETTI della Rocca Emmanuel, GUISEPPI Frédéric, , SALA Alain.

Etaient absents : ANDREANI François, BENARD Georges , CANARELLI Yves, De PERETTI Paul.

Ayant donné procuration : CANONICI Jean-Baptiste, PICCIOCCI René.

Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : BARTOLI Danielle.

Transmis au contrôle de légalité : accusé réception du 17 mai 2006

**Objet : Extension de la salle de sports
Demande de financement.**

Ont voté pour : 10

Ont voté contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la salle de sports située au Groupe Scolaire a été inaugurée en Octobre 1991.

Depuis, cette structure a fait l'objet d'une convention entre la municipalité et l'association « ACCORDU » qui en assure la gestion, et n'a jamais cessé de se développer depuis sa création.

En effet, celle-ci compte 240 adhérents, de nombreuses disciplines y sont pratiquées : gymnastique, fitness, boxe américaine, karaté, danse classique etc.....
Trois personnes interviennent avec régularité dans le cadre de ces disciplines, aussi en raison du nombre croissant d'adhérents, de l'essor de cette Association, il serait opportun de prévoir une extension du bâtiment, cette extension s'avère utile sur le plan de la sécurité, et du confort, nécessaire aux divers disciplines.

A ce titre, Mme Marie STRAMBERG, Architecte DESA., sise quartier Baccajo – 20137 PORTO-VECCHIO, a établi un avant-projet, d'un montant H.T 113 340,00 €
soit 124 318,00 €:

- Travaux	96 873,00
- Horaires M.O	11 624,00
- Imprévu	4 843,00

TOTAL : 113 340,00 H.T soit 124 318,00 T.T.C.

Le Maire propose le Plan de Financement suivant :

Dépenses : 113 340,00 €H.T

Recettes : 113 340,00 €H.T

50 % au titre de la Réserve Parlementaire : (Chapitre 67-51, art.10 du Budget du Ministère de l'Intérieur)	56 670,00 €
30 % Conseil Général de la Corse du Sud :	34 000,00 €
20 % Part Communale :	22 670,00 €

.../..

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

- Approuve la nécessité d'effectuer des travaux d'extension de la salle de sports de Figari, située dans l'enceinte du Groupe Scolaire,
- Approuve le Plan de Financement présenté ci-dessus,
- Sollicite du Conseil Général une subvention à hauteur de 34 000,00 €
- Sollicite au titre de la Réserve Parlementaire une subvention à hauteur de 56 670,00 €
- Autorise le Maire à signer en son nom l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier y compris les procédures de Marchés Publics à venir.

Ainsi fait et délibéré les Jour, Mois, An que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

R. SIMONI

Séance du 12 Mai 2006

L'an deux mil six, le douze du mois de Mai, à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Figari, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SIMONI Roger, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseillers absents : 4
Ayant donné procuration : 2

Etaient présents : SIMONI Roger, BARTOLI Danielle, CANARELLI Jean-Toussaint, CANONICI Francis, De PERETTI della Rocca Pauline, De PERETTI della Rocca Emmanuel, GUISEPPI Frédéric, , SALA Alain.

Etaient absents : ANDREANI François, BENARD Georges , CANARELLI Yves, De PERETTI Paul.

Ayant donné procuration : CANONICI Jean-Baptiste, PICCIOCCI René.

Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : BARTOLI Danielle.

Transmis au contrôle de légalité : accusé réception du 17 mai 2006

OBJET : Désenclavement des propriétés riveraines du lotissement Vignola.

Ont voté pour : 10

Ont voté contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire informe le Conseil Municipal que, compte tenu du cahier des charges qui précise le règlement en matière de servitude, la Commune de Figari a sollicité les copropriétaires du lotissement communal de Vignola, afin d'obtenir le désenclavement des propriétés riveraines, n° 423 et 424 Section G, conformément au plan annexé à la présente. Sur vingt-cinq copropriétaires contactés, vingt ont répondu favorablement à ce projet de modification. Par ailleurs, le passage concerné se situe au départ des espaces verts, dont la Commune est propriétaire (Rêf : arrêté Préfectoral n°90-1463 du 21.11.1990).

Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Président,

Compte tenu de l'accord de vingt propriétaires sur vingt-cinq du lotissement Vignola , et de celui de la Commune de Figari, propriétaire des espaces verts,

Décide le désenclavement des parcelles riveraines du lotissement Vignola n° 423 et n°424 section G, par la création d'une servitude de passage.

Ainsi fait et délibéré les Jour, Mois, An que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

R. SIMONI

Séance du 12 Mai 2006

L'an deux mil six, le douze du mois de Mai, à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Figari, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SIMONI Roger, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseillers absents : 4
Ayant donné procuration : 2

Etaient présents : SIMONI Roger, BARTOLI Danielle, CANARELLI Jean-Toussaint, CANONICI Francis, De PERETTI della Rocca Pauline, De PERETTI della Rocca Emmanuel, GUISEPPI Frédéric, , SALA Alain.

Etaient absents : ANDREANI François, BENARD Georges , CANARELLI Yves, De PERETTI Paul.

Ayant donné procuration : CANONICI Jean-Baptiste, PICCIOCCI René.

Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : BARTOLI Danielle.

Transmis au contrôle de légalité : accusé réception du 17 mai 2006

OBJET : Exploitation de la suberaie de la forêt indivise de Levie – Carbini – Figari.

Ont voté pour : 10

Ont voté contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a été sollicité par les services de l'Office National des Forêts pour l'exploitation de la forêt indivise située sur les Communes de LEVIE – CARBINI – FIGARI.

Cette exploitation concerne la suberaie, une seule société a déposé une offre auprès du gestionnaire : la SARL SUVERCO, sise hameau de Nota 20137 PORTO-VECCHIO. Cette société a fait une proposition qui s'élève à 15 000 €(quinze mille euros), somme forfaitaire, pour une quantité d'environ 400 quintaux.

Au même titre que les autres Communes concernées, le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer en la matière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de son Président ,

Autorise l'exploitation de la suberaie en forêt indivise de LEVIE – CARBINI – FIGARI,

Accepte l'offre de la SARL SUVERCO, sise hameau de Nota – 20137 PORTO VECCHIO, pour un montant de 15 000 €

Ainsi fait et délibéré les Jour, Mois, An que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

R. SIMONI

Séance du 12 Mai 2006

L'an deux mil six, le douze du mois de Mai, à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Figari, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SIMONI Roger, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseillers absents : 4
Ayant donné procuration : 2

Etaient présents : SIMONI Roger, BARTOLI Danielle, CANARELLI Jean-Toussaint, CANONICI Francis, De PERETTI della Rocca Pauline, De PERETTI della Rocca Emmanuel, GUISEPPI Frédéric, , SALA Alain.

Etaient absents : ANDREANI François, BENARD Georges , CANARELLI Yves, De PERETTI Paul.

Ayant donné procuration : CANONICI Jean-Baptiste, PICCIOCCI René.

Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : BARTOLI Danielle.

Transmis au contrôle de légalité : accusé réception du 17 mai 2006

Objet : Qualité des milieux : Résorption des décharges sauvages
Demande de financement à l'Office de l'Environnement.
Modification de la délibération du 01 Mars 2006.

Ont voté pour : 10

Ont voté contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire rappelle à l'assemblée les efforts considérables entrepris par la municipalité, afin de résoudre les problèmes liés à l'élimination des déchets ménagers et autres.

En effet, dans le cadre du syndicat Intercommunale de Traitement des Déchets, la Commune a mis en place le tri sélectif par apport volontaire et a créé une déchetterie.

Cependant, un certain nombre de décharges sauvages existent sur le territoire communal et l'on trouve également de nombreuses carcasses de véhicules automobiles abandonnées.

En conséquence, et compte-tenu de ses responsabilités en matière de salubrité publique, le Maire propose au conseil Municipal, de résorber les pollutions évoquées ci-dessus.

A cet effet, l'entreprise LORENZONI Paul, sise quartier Poretta – 20137 PORTO-VECCHIO, spécialisée dans ce domaine de compétence, a été chargée d'élaborer un devis celui-ci s'élève à la somme de 6 680.00 €H.T, soit 7 989.28 €T.T.C.

Le Maire, propose au Conseil Municipal de solliciter de l'office de l'Environnement de la Corse, une subvention à hauteur de 50 % du montant H.T de la prestation soit la somme de : 3 340.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de résorption des décharges sauvages et l'enlèvement d'épaves auto tel qu'évoqué ci-dessus.
- Sollicite auprès de l'Office de l'Environnement une subvention à hauteur de 50 % du montant HT de la prestation, soit la somme de : 3 340.00 €
- Autorise le Maire à signer en son nom l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier y compris les Marchés Publics à venir.

Ainsi fait et délibéré, les Jour, Mois, An que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire
R. SIMONI